



CONTRAT DE DRESSAGE D'UN CHIEN

Entre les soussignés

L'Éleveur

La SCEA des Pins de l'Aumônerie, immatriculée au RCS sous le numéro 820 746 303, dont le siège social est situé au :

**667 Route de l'Aumônerie
19450 Pierrefitte**

Représentée par Monsieur Julien Guéret, en sa qualité de représentant légal,

Ci-après dénommée « l'Éleveur », d'une part,

Le Client

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Ci-après dénommé « le Client », d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

1. Objet de la réservation

Le présent contrat a pour objet de confier à l'Éleveur une prestation de dressage portant sur le chien appartenant au Client, selon la formule de dressage choisie dans le présent contrat.

Cette prestation est réalisée conformément aux Conditions Générales de Vente annexées au présent contrat.

2. Identification du chien

Race :

Nom :

Sexe :

Date de naissance :

Identification (puce ou tatouage) :

3. Formule de dressage choisie

Le Client souhaite confier son chien selon la formule suivante

Formule	Prix final TTC	Arrhes TTC
☐ Débouillage (4 semaines)	800 €	400 €
☐ Rapproché et créance (6 semaines)	1000 €	500 €

La durée indiquée est donnée à titre indicatif. Elle pourra être adaptée en fonction des besoins du chien, de son évolution et des contraintes liées à l'organisation de l'Éleveur.

4. Options complémentaires

En complément de la prestation de dressage, le Client peut souscrire les prestations suivantes :

Option	Prix TTC
☐ Transport Transcanin	250 €

5. Conditions financières

Le prix total de la prestation est déterminé en fonction de la formule et des éventuelles options choisies par le Client.

Le règlement du solde s'effectue exclusivement par carte bancaire, virement bancaire instantané ou en espèces. Les chèques ne sont pas acceptés pour le paiement du solde.

Désignation	Montant TTC	
Formule de dressage	0	€
Options complémentaires	0	€
Prix total	0	€
Arrhes versées	0	€
Solde restant dû	0	€

6. Conditions particulières de la prestation

6.1. Validation de la prestation

Le versement des arrhes manifeste la volonté du Client de réserver une formule de dressage, mais ne vaut pas, à lui seul, validation définitive de la réservation.

Le présent contrat devient effectif à réception par l'Éleveur du présent contrat dûment complété et signé, après vérification des informations communiquées.

Ce contrat doit être transmis à l'Éleveur soit par voie postale à SCEA de l'Aumônerie, 667 route de l'Aumônerie, 19450 Pierrefitte ou par courrier électronique à gueret.julien@wanadoo.fr

La date de réception du contrat par l'Éleveur fait foi pour le calcul des délais prévus au présent contrat, notamment en matière de rétractation lorsque celui-ci est applicable.

Après réception du contrat, l'Éleveur prendra contact avec le Client afin de convenir de la période de prise en charge du chien, en fonction des disponibilités de l'élevage.

6.2. Conditions préalables à la prise en charge

Avant son admission, le chien devra satisfaire aux conditions suivantes :

- être identifié conformément à la réglementation en vigueur ;
- être à jour des vaccinations exigées par l'Éleveur ;
- avoir reçu un vaccin contre la toux du chenil par voie nasale au minimum cinq (5) jours avant la date prévue de son arrivée ;
- avoir reçu un traitement antiparasitaire contre les tiques et les puces, notamment par Bravecto ;
- être dans un état de santé compatible avec la prestation de dressage ;
- être accompagné de son carnet de santé ou de son passeport européen, le cas échéant.

Le Client devra transmettre à l'Éleveur, avant l'arrivée du chien, une photographie lisible de son carnet de santé permettant de vérifier les dates des vaccinations et du vaccin contre la toux du chenil.

Ces conditions sanitaires sont nécessaires afin de limiter les risques de transmission de maladies aux chiens présents à l'élevage ainsi qu'aux chiens confiés à l'Éleveur dans le cadre des prestations de dressage.

À défaut du respect de ces conditions ou de la transmission du justificatif demandé, l'Éleveur se réserve le droit de refuser ou de reporter la prise en charge du chien.

Le Client s'engage également à informer l'Éleveur si le chien présente un comportement agressif, suit un traitement médical ou, s'il s'agit d'une chienne, si celle-ci est en période de chaleurs.

Le Client déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages susceptibles d'être causés par son chien pendant toute la durée de la prestation.

L'Éleveur se réserve également le droit de refuser ou de reporter la prise en charge du chien si son état de santé ou son comportement est incompatible avec le bon déroulement de la prestation de dressage.

6.3. Interruption ou impossibilité de poursuivre la prestation

Si, après le début de la prestation, le chien présente un comportement rendant le dressage impossible ou incompatible avec les conditions normales de sécurité, de bien-être animal ou de bonne exécution de la prestation, notamment en cas d'agressivité, de maladie, de blessure, de troubles comportementaux ou de toute autre circonstance similaire, l'Éleveur pourra suspendre ou mettre fin à la prestation.

Le Client en sera informé dans les meilleurs délais et devra récupérer son chien dans les conditions convenues avec l'Éleveur.

Les conséquences financières de cette interruption sont celles prévues par les Conditions Générales de Vente annexées au présent contrat.

6.4. Frais vétérinaires

En cas de maladie, d'accident ou de toute autre situation nécessitant une intervention vétérinaire pendant la durée de la prestation, l'Éleveur s'efforcera d'en informer le Client dans les meilleurs délais.

En cas d'urgence ou si le Client est injoignable, l'Éleveur est autorisé à faire pratiquer tout examen, traitement ou intervention vétérinaire jugé nécessaire par le vétérinaire, dans l'intérêt du chien.

Sauf faute imputable à l'Éleveur, les frais vétérinaires, pharmaceutiques et de transport engagés pendant la durée de la prestation demeurent à la charge du Client. Celui-ci s'engage à en rembourser le montant à l'Éleveur sur présentation des justificatifs correspondants.

6.5. Dommages causés par le chien

Le Propriétaire demeure responsable des dommages que son chien pourrait causer aux personnes, aux autres animaux ou aux biens lorsque ces dommages trouvent leur origine dans le comportement propre du chien et ne résultent pas d'une faute de l'Éleveur.

Le Propriétaire déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant son chien pendant toute la durée de la prestation.

En cas de dommages causés par le chien, l'Éleveur en informera le Propriétaire dans les meilleurs délais. Il appartiendra exclusivement au Propriétaire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires auprès de son assureur et, le cas échéant, auprès des personnes concernées. L'Éleveur ne pourra en aucun cas être tenu d'accomplir ces démarches pour le compte du Propriétaire.

6.6. Restitution du chien et frais de garde

À l'issue de la prestation de dressage, le Client s'engage à récupérer son chien à la date convenue avec l'Éleveur ou à mandater un transporteur pour sa prise en charge.

À défaut de récupération du chien à la date convenue, des frais de garde de 30 € TTC par jour seront facturés jusqu'à la reprise effective du chien par le Client ou son transporteur.

6.7. Droit de rétractation

Lorsque le présent contrat est conclu à distance et que le Client bénéficie du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation, celui-ci dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception par l'Éleveur du présent contrat dûment complété et signé pour exercer ce droit.

Le droit de rétractation peut être exercé au moyen du formulaire de rétractation figurant en Annexe 3 du présent contrat, ou par toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant la volonté du Réservataire de se rétracter.

Cette demande de rétractation doit être transmise à l'Éleveur soit par voie postale à SCEA de l'Aumônerie, 667 route de l'Aumônerie, 19450 Pierrefitte ou par courrier électronique à gueret.julien@wanadoo.fr.

En cas d'exercice régulier du droit de rétractation, les sommes versées par le Client lui sont remboursées dans les conditions prévues par les dispositions légales applicables.

En dehors de l'exercice du droit de rétractation, les arrhes demeurent acquises à l'Éleveur, conformément aux stipulations du présent contrat et aux dispositions légales applicables.

6.8. Transport

Lorsque le Client choisit l'option de transport, celui-ci est assuré par la société TRANSCANIN, prestataire externe spécialisé dans le transport d'animaux.

L'Éleveur agit uniquement en qualité d'intermédiaire pour la mise en relation avec le transporteur et ne saurait être tenu responsable du déroulement du transport.

Les modalités de transport, notamment la date, l'horaire et le lieu de rendez-vous, sont définies par le transporteur. Le Client s'engage à les respecter. Toute modification ou absence au rendez-vous fixé pourra entraîner des frais supplémentaires ou l'annulation de la prestation de transport, sans remboursement des sommes versées au titre de cette prestation.

Pour toute information complémentaire relative aux prestations de transport ainsi que pour consulter les Conditions Générales de Vente applicables à celles-ci, le Réservataire est invité à se rendre sur le site Transcanin.fr.

6.9. Acceptation des Conditions Générales de Vente

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente annexées au présent contrat et les accepter sans réserve.

7. Annexes

Les documents suivants sont annexés au présent contrat et en font partie intégrante :

- Annexe n°1 : Conditions Générales de Vente.
- Annexe n°2 : Guide du réservataire.
- Annexe n°3 : Formulaire de rétractation

Le Client reconnaît avoir reçu ces documents, en avoir pris connaissance et les accepter.

8. Signature des parties

Le Client déclare avoir pris connaissance du présent contrat ainsi que des Conditions Générales de Vente annexées et en accepter l'intégralité des dispositions.

Fait à :

Le :

Le Client

L'Éleveur

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »



ANNEXE 1 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

SCEA des Pins de l'Aumônerie

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services (ci-après les « CGV ») définissent les droits et obligations de la SCEA des Pins de l'Aumônerie et de toute personne physique ou morale ayant recours à ses prestations.

Elles s'appliquent notamment :

- à la réservation d'un chien ;
- à la vente d'un chien ;
- aux prestations de dressage ;
- aux prestations de pension liées au dressage ;
- aux prestations accessoires proposées par l'élevage, notamment les prestations de transport, de formalités administratives ou de délivrance d'un passeport européen.

Les présentes CGV sont systématiquement remises ou mises à disposition du Client avant la conclusion de tout contrat. Elles constituent, avec le contrat de réservation, le contrat de vente ou le contrat de dressage, les documents contractuels régissant les relations entre les parties.

Toute signature d'un contrat conclu avec la SCEA des Pins de l'Aumônerie emporte l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et un contrat particulier signé entre les parties, les stipulations du contrat particulier prévalent uniquement pour les dispositions concernées.

Définitions

Au sens des présentes Conditions Générales de Vente, les termes suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-après :

Éleveur : désigne la SCEA des Pins de l'Aumônerie, représentée par Monsieur Julien GUÉRET dont le siège social est situé à L'Aumônerie 19450 PIERREFITTE, immatriculée au RCS de BRIVE sous le numéro 820.746.303, exploitant un élevage canin spécialisé dans les chiens courants, assurant des activités de sélection, d'élevage, de vente et de dressage.

Client : désigne toute personne physique ou morale qui conclut un contrat avec l'Éleveur, qu'il s'agisse d'une réservation, d'un achat de chien ou d'une prestation de dressage.

Réservataire : désigne le Client ayant signé un contrat de réservation portant sur un chien.

Propriétaire : désigne la personne titulaire des droits de propriété sur le chien confié à l'Éleveur dans le cadre d'une prestation de dressage ou de pension.

Chien : désigne tout chien vendu, réservé ou confié à l'Éleveur dans le cadre des prestations proposées.

Prestations : désignent l'ensemble des services proposés par l'Éleveur, comprenant notamment la vente de chiens, le dressage, la pension, les prestations administratives et les prestations accessoires.

Contrat : désigne, selon le cas, le contrat de réservation, ou le contrat de dressage ou tout autre document contractuel signé entre les parties.

Jour ouvré : désigne tout jour habituellement travaillé en France, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés.

Article 1 – Présentation de l'activité de l'Éleveur

La SCEA des Pins de l'Aumônerie exerce une activité d'élevage, de sélection, de vente et de dressage de chiens courants.

Les chiens proposés à la vente sont des Briquets de Pays des Pins de l'Aumônerie (non LOF), sélectionnés pour leurs aptitudes naturelles à la chasse, notamment sur le sanglier.

Selon les disponibilités de l'élevage, les réservations peuvent porter sur un chiot déjà né, un jeune chien en cours d'évolution ou, le cas échéant, sur un chiot à naître.

Les caractéristiques des chiens, les différentes formules proposées ainsi que les prestations accessoires sont présentées dans les documents contractuels remis au Client ainsi que sur les supports de communication de l'Éleveur.

Les photographies, vidéos, descriptions et illustrations diffusées par l'Éleveur sont fournies à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle. Elles ont pour objet d'illustrer le type de chien ou la prestation proposée et ne garantissent pas que le chien livré sera identique à celui représenté.

Article 2 – Réservation

La réservation d'un chien est exclusivement réalisée au moyen du contrat de réservation établi par l'Éleveur.

La réservation devient définitive à réception par l'Éleveur du contrat de réservation dûment complété et signé, sous réserve que les arrhes prévues au présent contrat aient été préalablement réglées conformément aux modalités de réservation proposées sur le site internet de l'Éleveur.

La réservation peut porter sur un chien déjà disponible ou sur un chien à naître.

Lorsque la réservation concerne un chien à naître ou un chien qui n'a pas encore été attribué, le Réservataire reconnaît que l'attribution définitive du chien interviendra ultérieurement, conformément aux conditions prévues dans le contrat de réservation.

En cas d'indisponibilité définitive du chien réservé pour une cause indépendante de la volonté de l'Éleveur, notamment en cas de décès, de maladie, d'absence de naissance ou d'un nombre insuffisant de chiots correspondant aux réservations enregistrées, les parties conviendront soit du report de la réservation sur une portée ultérieure, soit de sa résolution dans les conditions prévues par le contrat de réservation.

Article 3 – Prix et modalités de paiement

Les prix des chiens et des prestations proposés par l'Éleveur sont indiqués en euros (€), toutes taxes comprises (TTC).

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la signature du contrat correspondant, sauf disposition particulière expressément convenue entre les parties.

En cas de modification du taux de TVA applicable entre la signature du contrat et le paiement intégral du prix, celui-ci sera automatiquement ajusté conformément au taux légal en vigueur.

Le prix total, les éventuelles options souscrites, le montant des arrhes ainsi que le solde restant dû sont précisés dans le contrat de réservation ou le contrat de dressage.

Les modalités de règlement sont définies dans le contrat correspondant. Sauf stipulation contraire, le solde du prix est exigible avant la remise du chien ou à l'issue de la prestation de dressage. Le paiement du solde sera à effectuer exclusivement par carte bancaire, virement bancaire instantané ou en espèces. Les chèques ne sont pas acceptés pour le règlement du solde.

L'Éleveur se réserve le droit de suspendre la remise du chien ou sa restitution au Propriétaire jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

Les frais annexes, notamment les frais de transport, de délivrance d'un passeport européen ou toute autre prestation complémentaire sollicitée par le Client, font l'objet d'une facturation distincte lorsqu'ils ne sont pas inclus dans le prix convenu.

Les frais de transport sont à la charge du Client, sauf accord contraire expressément convenu entre les parties.

Les tarifs des prestations optionnelles de transport et d'établissement d'un passeport européen sont indiqués à titre indicatif. Ces prestations étant réalisées par des prestataires indépendants (transporteur et vétérinaire), leur coût définitif est fixé selon les tarifs en vigueur au moment de leur réalisation. Le montant applicable est communiqué au Client avant la mise en œuvre de la prestation.

Article 4 – Réserve de propriété

Le versement d'arrhes dans le cadre d'une réservation ne confère au Réservataire aucun droit de propriété sur le chien.

Le transfert de propriété du chien n'intervient qu'au paiement intégral du prix convenu et à sa remise effective au Réservataire.

Jusqu'à cette date, le chien demeure la propriété exclusive de l'Éleveur, qui en conserve la garde, la responsabilité et l'ensemble des prérogatives attachées à son droit de propriété.

En cas de défaut de paiement total ou partiel, l'Éleveur est en droit de refuser la remise du chien, sans préjudice de toute autre action ou indemnisation prévue par les présentes CGV, le contrat de réservation ou les dispositions légales applicables.

Article 5 – Livraison et transport

Le chien est remis au Client à l'élevage, sauf si les parties conviennent expressément d'un autre mode de remise.

Le chien ne peut être remis au Client avant l'âge minimum légal autorisé par la réglementation en vigueur.

Lorsque le Client opte pour une prestation de transport, celle-ci est assurée par un transporteur indépendant. L'Éleveur intervient uniquement en qualité d'intermédiaire pour l'organisation de cette prestation et ne saurait être considéré comme le transporteur.

Les conditions d'exécution du transport, notamment les dates, horaires, itinéraires et lieux de rendez-vous, sont fixées par le transporteur. Le Client s'engage à respecter ces modalités.

Toute modification, annulation ou absence imputable au Client pourra entraîner des frais supplémentaires ou la perte des sommes versées au titre de la prestation de transport, conformément aux conditions du transporteur.

Sauf accord contraire, le chien doit être récupéré ou pris en charge dans le délai convenu entre les parties. À défaut, l'Éleveur pourra facturer des frais de garde dont le montant est précisé dans le contrat concerné jusqu'à la reprise effective du chien par le client.

Lors de la remise du chien, l'Éleveur remet au Client l'ensemble des documents légalement obligatoires ainsi que tout document prévu au contrat.

Article 6 – Documents remis lors de la cession du chien

Lors de la remise du chien, l'Éleveur remet au Réservataire, l'ensemble des documents exigés par la réglementation en vigueur, ainsi que les documents prévus au contrat.

Selon les cas, cette remise comprend notamment :

- le contrat de vente et, le cas échéant, tout document constatant la cession définitive du chien ;
- le justificatif d'identification du chien ainsi que les informations nécessaires au transfert de propriété auprès de l'I-CAD. L'Éleveur effectue les formalités de changement de détenteur auprès de l'I-CAD. Le Client reçoit ensuite une notification de l'I-CAD (notamment par SMS ou, le cas échéant, par courrier électronique) lui permettant d'accéder à son espace personnel et de finaliser les démarches le concernant.
- le carnet de santé ou le passeport européen, lorsque celui-ci a été établi ;

- les documents vétérinaires et sanitaires obligatoires ;

Le Réserveataire reconnaît avoir reçu les documents qui lui sont remis lors de la cession du chien.

Article 7 – Prestations de dressage

Les prestations de dressage proposées par l'Éleveur font l'objet d'un contrat de dressage distinct, précisant notamment la formule choisie, sa durée, son coût, les modalités de prise en charge du chien ainsi que les conditions particulières applicables.

Les prestations de dressage sont exécutées conformément aux méthodes de travail de l'Éleveur, dans le respect du bien-être animal et des règles de sécurité applicables.

L'Éleveur est tenu à une obligation de moyens et non à une obligation de résultat. En conséquence, aucune garantie ne peut être donnée quant aux performances futures du chien, à ses aptitudes à la chasse, à son comportement ou à son évolution après sa restitution à son Propriétaire.

Les résultats du dressage dépendent notamment de l'âge du chien, de son état de santé, de ses aptitudes naturelles, de son tempérament, de sa capacité d'apprentissage ainsi que de l'implication du Propriétaire après la restitution de l'animal.

L'Éleveur se réserve le droit de refuser, de suspendre ou de mettre fin à une prestation de dressage lorsque l'état de santé du chien, son comportement, le non-respect des obligations du Propriétaire ou toute autre circonstance rend la poursuite de la prestation incompatible avec les conditions normales de sécurité, de bien-être animal ou de bonne exécution du dressage.

En cas de refus, de suspension ou d'interruption de la prestation pour l'un des motifs précités, le contrat de dressage prend fin de plein droit. Le Propriétaire n'est redevable d'aucune somme au titre de la partie de la prestation qui n'a pas été exécutée.

Les arrhes versées lors de la réservation de la prestation demeurent toutefois acquises à l'Éleveur, en contrepartie de la réservation de la période de dressage, de l'immobilisation de la place et des frais déjà engagés, sauf disposition légale impérative contraire.

Les conditions particulières relatives à la prise en charge du chien, aux frais de garde, aux frais vétérinaires, aux modalités de restitution du chien ainsi qu'aux autres obligations des parties sont précisées dans le contrat de dressage.

Article 8 – Droit de rétractation

Lorsque le Client bénéficie d'un droit de rétractation en application des dispositions du Code de la consommation, celui-ci peut l'exercer dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Le droit de rétractation peut être exercé au moyen du formulaire de rétractation remis en annexe du contrat correspondant à la prestation concernée, ou par toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant la volonté du Client de se rétracter.

Les modalités d'exercice de ce droit, notamment les délais, les conditions de remboursement et le formulaire de rétractation, sont précisées dans le contrat correspondant à la prestation concernée.

En dehors de l'exercice du droit de rétractation lorsqu'il est applicable, toute annulation d'une réservation à l'initiative du Client entraîne la conservation des arrhes par l'Éleveur, conformément aux stipulations du contrat de réservation et aux dispositions légales applicables.

L'Éleveur se réserve également le droit de mettre fin à une réservation ou de refuser de conclure la vente lorsqu'un motif légitime le justifie, notamment en cas de fausses déclarations du Client, de non-respect de ses obligations contractuelles ou lorsque la cession du chien apparaît manifestement contraire à son bien-être. Dans cette hypothèse, les sommes versées par le Réservataire lui sont intégralement remboursées, sauf si la résolution du contrat résulte d'une faute imputable à ce dernier.

Article 9 – Obligations du Client

9.1. Obligations générales

Le Client s'engage à fournir à l'Éleveur des informations exactes, complètes et à jour concernant son identité, ses coordonnées ainsi que le chien concerné par la prestation.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des obligations prévues par les présentes CGV ainsi que par le contrat correspondant à la prestation souscrite.

Lorsque le chien est confié à l'Éleveur dans le cadre d'une prestation de dressage, le Client garantit être son Propriétaire ou être dûment autorisé par celui-ci à conclure le contrat.

9.2. Obligations particulières applicables aux prestations de dressage

Le Propriétaire s'engage à remettre un chien identifié conformément à la réglementation en vigueur, en règle de ses obligations sanitaires et accompagné des documents demandés par l'Éleveur.

Avant toute prise en charge dans le cadre d'une prestation de dressage, le chien doit :

- être à jour de ses vaccinations obligatoires et des vaccinations exigées par l'Éleveur ;
- avoir reçu un vaccin contre la toux du chenil par voie nasale au minimum cinq (5) jours avant la date prévue de son arrivée ;
- avoir reçu un traitement antiparasitaire contre les tiques et les puces, notamment par l'administration de Bravecto, dans les conditions et délais définis par l'Éleveur.

Le Propriétaire doit transmettre à l'Éleveur, avant l'arrivée du chien, une photographie lisible de son carnet de santé permettant de vérifier les vaccinations et les soins sanitaires requis.

À défaut du respect de ces conditions ou de la transmission des justificatifs demandés, l'Éleveur pourra refuser ou reporter la prise en charge du chien.

Le Propriétaire s'engage à informer l'Éleveur, préalablement à toute prise en charge, si la chienne est en période de chaleurs. L'Éleveur se réserve le droit de refuser, de différer ou d'adapter la prestation de dressage lorsque cette situation est incompatible avec les conditions normales de sécurité ou de bon déroulement de la prestation.

Le Propriétaire déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages susceptibles d'être causés par son chien pendant toute la durée de la prestation.

Le Propriétaire s'engage à signaler, avant toute prise en charge, tout élément susceptible d'avoir une incidence sur le déroulement de la prestation, notamment un problème de santé, un traitement médical en cours, un antécédent de morsure, un comportement agressif ou toute autre particularité connue.

Le Propriétaire demeure responsable de l'exactitude des informations communiquées à l'Éleveur. Toute omission ou déclaration inexacte susceptible d'avoir une incidence sur la sécurité des personnes, des animaux ou sur le bon déroulement de la prestation pourra justifier le refus, la suspension ou l'interruption de celle-ci dans les conditions prévues aux présentes CGV.

Article 10 – Obligations de l'Éleveur

L'Éleveur exerce son activité dans le respect de la réglementation applicable aux activités d'élevage, de vente et de dressage de chiens et dispose des autorisations et habilitations requises pour l'exercice de son activité.

L'Éleveur s'engage à exécuter les prestations prévues au contrat avec diligence, professionnalisme et dans le respect de la réglementation applicable.

Il veille au bien-être des chiens présents dans son élevage et met en œuvre les moyens nécessaires afin d'assurer leur hébergement, leur alimentation, leur surveillance et les soins courants adaptés à leur état.

L'Éleveur informe le Client, dans les meilleurs délais, de tout événement susceptible d'affecter significativement l'exécution du contrat ou l'état de santé du chien confié.

Lorsque la situation l'exige et dans l'intérêt du chien, l'Éleveur peut prendre toute mesure conservatoire ou faire réaliser les soins vétérinaires qu'il estime nécessaires. Les modalités de prise en charge financière de ces soins sont définies par les présentes CGV et, le cas échéant, par le contrat de dressage.

Article 11 – Santé du chien et soins vétérinaires

Le Propriétaire déclare confier à l'Éleveur un chien dont l'état de santé est compatible avec la prestation demandée, sauf mention contraire expressément portée au contrat de dressage.

Pendant toute la durée de la prestation, l'Éleveur veille à l'état général du chien et met en œuvre les soins courants nécessaires à son bien-être.

En cas de maladie, d'accident ou de toute autre situation nécessitant une intervention vétérinaire, l'Éleveur s'efforce d'informer le Propriétaire dans les meilleurs délais.

En cas d'urgence ou lorsque le Propriétaire est injoignable, l'Éleveur est expressément autorisé à faire pratiquer, sans délai, tout examen, traitement ou intervention vétérinaire qu'il estime nécessaire, sur avis du vétérinaire, dans l'intérêt du chien.

Sauf lorsque les frais résultent d'une faute imputable à l'Éleveur, les frais vétérinaires, pharmaceutiques et de transport engagé pendant la prestation demeurent à la charge du Propriétaire.

Le Propriétaire s'engage à rembourser à l'Éleveur l'ensemble des frais engagés sur présentation des justificatifs correspondants.

Article 12 – Garanties légales relatives aux animaux

Le Client bénéficie des garanties prévues par la réglementation applicable aux ventes d'animaux domestiques, notamment en matière de vices rédhibitoires et de garanties légales.

Toute demande fondée sur l'une de ces garanties devra être formulée dans les conditions et délais prévus par les textes en vigueur et être accompagnée des justificatifs nécessaires.

Article 13 – Responsabilité

L'Éleveur est responsable des seuls dommages directs résultant d'une faute qui lui serait personnellement imputable dans l'exécution de ses obligations contractuelles.

Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de dommage résultant notamment :

- d'informations inexactes ou incomplètes communiquées par le Client ou le Propriétaire ;
- de l'état de santé ou du comportement antérieur du chien, non porté à la connaissance de l'Éleveur ;
- d'un cas de force majeure ;
- d'un fait imputable au Client, au Propriétaire ou à un tiers.

L'Éleveur ne pourra être tenu responsable des conséquences résultant d'une utilisation inadaptée du chien, d'un défaut d'entretien, d'un manque de suivi des conseils donnés ou d'une modification de son comportement postérieurement à la fin de la prestation.

Dans le cadre des prestations de dressage, le Propriétaire reconnaît que le travail du chien peut être réalisé en milieu naturel et exposer celui-ci à des risques inhérents à cette activité, notamment lors des sorties de chasse ou d'entraînement. Sauf faute prouvée de l'Éleveur, ce dernier ne pourra être tenu responsable des blessures, accidents ou incidents résultant de ces risques.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice des garanties légales dont bénéficie le Client en application de la réglementation en vigueur.

Article 14 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations lorsque cette inexécution ou ce retard résulte d'un cas de force majeure tel que défini par la législation et la jurisprudence françaises.

La partie invoquant un cas de force majeure s'engage à en informer l'autre partie dans les meilleurs délais et à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables afin d'en limiter les conséquences.

Pendant la durée de l'événement de force majeure, l'exécution des obligations affectées est suspendue.

Si le cas de force majeure empêche définitivement l'exécution du contrat ou se prolonge au-delà d'un délai raisonnable, les parties pourront convenir d'un report de la prestation ou mettre fin au contrat, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée de part et d'autre.

Les sommes correspondant à des prestations déjà exécutées ou à des frais déjà engagés par l'Éleveur demeurent acquises à celui-ci.

Article 15 – Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'exécution des contrats conclus avec le Client, l'Éleveur est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel nécessaires à la gestion des réservations, des ventes, des prestations de dressage, au suivi administratif ainsi qu'au respect de ses obligations légales.

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, puis archivées conformément aux délais légaux applicables.

Les données personnelles ne sont ni cédées ni vendues à des tiers. Elles peuvent toutefois être communiquées lorsque cette transmission est rendue nécessaire par une obligation légale ou réglementaire, ou à des prestataires intervenant pour le compte de l'Éleveur dans le cadre de l'exécution du contrat.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données, qu'il peut exercer en adressant sa demande à l'Éleveur.

Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente s'il estime que ses droits ne sont pas respectés.

Article 16 – Référencement

Le Client accepte que de la SCEA des Pins de l'Aumônerie puisse faire figurer des photos et/ou vidéos du chien du Client sur son site internet et sur sa page Facebook acquises dans le cadre de la présente prestation.

Article 17 – Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que l'ensemble des contrats conclus entre l'Éleveur et le Client sont soumis au droit français.

En cas de différend relatif à l'interprétation, à l'exécution ou à la validité des présentes CGV ou d'un contrat conclu entre les parties, celles-ci s'engagent à rechercher, dans un premier temps, une solution amiable.

Le Client est informé qu'il peut recourir, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, à un dispositif de médiation de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les juridictions territorialement compétentes, conformément aux dispositions légales applicables.

Article 18 – Dispositions finales

Le fait pour l'Éleveur de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des stipulations des présentes CGV ne saurait être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Si l'une des dispositions des présentes CGV venait à être déclarée nulle, illégale ou inapplicable par une décision de justice devenue définitive, les autres dispositions demeureront pleinement applicables.

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment par l'Éleveur. La version applicable est celle remise ou mise à disposition du Client à la date de la conclusion du contrat.

Les présentes CGV entrent en vigueur à compter du **26/06/2026** et demeurent applicables jusqu'à leur remplacement par une version ultérieure.



ANNEXE 2 - GUIDE DU RESERVATAIRE

Bienvenue

Merci pour votre confiance et pour l'intérêt que vous portez à notre élevage.

Afin de vous accompagner dans les démarches à effectuer, ce guide vous explique les différentes étapes à suivre pour valider la réservation de votre futur chien.

Avant toute chose, il est important de noter qu'un contrat de réservation, qu'il concerne une formule de dressage ou la réservation d'un animal, est établi pour un seul chien. Lorsqu'une ou plusieurs prestations de dressage sont réservées pour ce chien, celles-ci sont rattachées au même contrat de réservation.

Toute réservation concernant un autre chien fait l'objet d'un contrat distinct.

Étape 1 – Prendre connaissance du contrat

Avant toute signature, nous vous invitons à lire attentivement l'ensemble du contrat de réservation ou de dressage ainsi que les Conditions Générales de Vente.

Vous y trouverez notamment :

- les conditions de réservation ;
- les modalités de paiement ;
- les conditions de rétractation ;
- les conditions de livraison ;
- les engagements de chaque partie.

Étape 2 – Compléter le contrat

Remplissez soigneusement tous les champs demandés.

Vérifiez notamment :

- vos coordonnées complètes ;
- les caractéristiques du chien souhaité ;
- la formule choisie ;

- les options choisies ;
- le montant final et les soldes restant dû
- la date et le lieu de signature.

Un contrat incomplet peut retarder le traitement de votre réservation

Étape 3 – Signer le contrat

La signature est indispensable.

Elle permet :

- de confirmer votre volonté de réserver un chien ;
- de formaliser les engagements de chacune des parties ;
- de sécuriser votre réservation.

Étape 4 – Retourner votre dossier

Pour valider votre réservation, vous devez nous transmettre votre contrat dûment complété et signé.

Vous pouvez nous transmettre le présent contrat par l'une des deux voies suivantes :

- **par courrier** à l'adresse suivante :

SCEA des Pins de l'Aumônerie
667 Route de l'Aumônerie
19450 Pierrefitte

- **par e-mail**, en nous adressant une copie scannée ou photographiée du contrat signé, à l'adresse suivante :

gueret.julien@wanadoo.fr

Étape 5 –Après réception

À réception de votre dossier complet :

- nous vérifions les informations transmises ;
- nous enregistrons votre réservation ;

Une fois votre contrat reçu et validé, notre équipe vous recontacte dans les plus brefs délais aux coordonnées transmises dans le contrat :

- Pour la vente d'un chien : notre équipe vous recontacte dès que l'animal est disponible afin de convenir de la suite.
- Pour une formule de dressage : vous serez recontacté juste avant le début du mois de dressage de votre animal pour prendre un rendez-vous.

Avant l'arrivée de votre chien en dressage

Vous avez choisi une formule de dressage pour votre chien ?

Afin de préserver la santé de l'ensemble des chiens présents à l'élevage, certaines précautions sanitaires doivent impérativement être respectées avant l'arrivée de votre chien.

Avant sa prise en charge, votre chien doit notamment :

- être à jour de ses vaccinations ;
- avoir reçu le vaccin contre la toux du chenil par voie nasale au minimum 5 jours avant son arrivée ;
- avoir reçu un traitement contre les tiques et les puces, notamment avec Bravecto ;
- être en bonne santé et pouvoir être accueilli dans de bonnes conditions.

Avant votre arrivée, pensez à nous transmettre une photo lisible du carnet de santé de votre chien. Cela nous permettra de vérifier que les vaccinations et le vaccin contre la toux du chenil sont bien à jour.

Ces vérifications sont importantes : elles permettent de protéger votre chien, les chiens présents à l'élevage ainsi que les autres chiens qui nous sont confiés pour leur dressage.

Merci de bien vérifier ces éléments avant votre rendez-vous afin d'éviter tout problème lors de la prise en charge de votre chien.

Besoin d'aide ?

Si vous rencontrez la moindre difficulté pour compléter votre contrat ou si vous avez une question concernant votre réservation, contactez-nous.

 Téléphone : 06 87 28 23 41

 E-mail : gueret.julien@wanadoo.fr

Pour être sûr de ne rien manquer, consulter la checklist.



A vérifier, avant d'envoyer votre contrat

- ☐ J'ai lu le contrat dans son intégralité.
- ☐ J'ai lu les Conditions Générales de Vente.
- ☐ Tous les champs du contrat sont complétés.
- ☐ Les options choisies sont correctement indiquées.
- ☐ J'ai pris connaissance du montant total de votre réservation et le solde restant dû.
- ☐ J'ai signé le contrat.
- ☐ J'envoie le contrat signé à l'élevage.



ANNEXE 3 – FORMULAIRE DE RETRACTATION

(À compléter et à retourner uniquement si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation dans les conditions prévues par les Conditions Générales de Vente.)

À l'attention de :

SCEA des Pins de l'Aumônerie

667 Route de l'aumônerie

19450 PIERREFITTE

E-mail : gueret.julien@wanadoo.fr

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Numéro de commande web (si connu) :

Nom ou identification du chien (si connu) :

Motif de la rétractation :

.....

vous notifie par la présente ma décision de me rétracter du contrat portant sur :

☐ la réservation d'un chien

☐ une prestation de dressage

Fait à :

Signature du Client

Le :